FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

**Direction des Jurys**
**de l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

# Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

# **Humanités générales et technologiques – 2e degré**

## Consignes d'examen

| | |
|---|---|
| Cycle | 2023 - 2024/1 |
| Titre | CE2D G/TTR |
| Matière | Français |

# 1. Informations générales

## ••• Identification de la matière

Nom de la matière : Français
Equivalent dans une grille horaire : 5 heures/semaine

## ••• Programme

Selon la règlementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles[1]. Ces programmes sont téléchargeables sur le site

http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes.

Numéro du programme : **486P/2018/240**
(https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/486-2018-240-%20.pdf)

Nom du programme :

*Programme d'études du cours de français*
*Enseignement secondaire de plein exercice*
*Humanités générales et technologiques*
*Enseignement secondaire général et technique de transition*
*Deuxième et troisième degrés*

Référentiel :

*Compétences terminales et savoirs requis en Français – Humanités générales et technologiques*
Publié au Moniteur belge le 22 février 2018.
http://www.enseignement.be/index.php?page=25189&navi=296

Les référentiels suivants déterminent les compétences et les savoirs de la formation commune aux 2e et 3e degrés de transition :

- Compétences terminales et savoirs requis - humanités générales et technologiques – mathématiques (en vigueur le 1er septembre 2015 pour la 3e année, le 1er septembre 2016 pour la 4e année, le 1er septembre 2017 pour la 5e année et le 1er septembre 2016 pour la 6e année)
- Compétences terminales et savoirs requis - humanités générales et technologiques - français (en vigueur à partir du 1er septembre 2018 pour la 3e année, le 1er septembre 2019 pour la 4e année, le 1er septembre 2020 pour la 5e année et le 1er septembre 2021 pour la 6e année)

## ••• Titre visé et type d'enseignement

Le Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré pour l'enseignement secondaire général et technique de transition (CE2D G/TTR).

**Tout·e candidat·e à l'examen de français du CE2D G/TTR est censé·e avoir pris connaissance des consignes d'examen qui suivent.**

[1] Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

## 2. Organisation de l'examen de français

### ••• Modalités de passation

| | |
|---|---|
| Type d'examen | 1 partie ÉCRITE + 1 partie ORALE |
| Durée de l'examen | Partie ÉCRITE : 3 heures<br>Partie ORALE : environ 30 minutes |

### ••• Conditions particulières pour présenter l'examen

Les candidats à besoins spécifiques doivent informer les Jurys dans les délais impartis, en fournissant les attestations (récentes) nécessaires. Les aménagements demandés seront soumis à analyse.

Pour être convoqué à l'examen oral, il faut avoir présenté la partie écrite.

Pour présenter l'examen oral, il faut être en possession des 3 livres choisis pour l'épreuve (voir plus loin).

### ••• Matériel

| | Partie écrite | Partie orale |
|---|---|---|
| Obligatoire | Matériel de base d'écriture. | Les trois livres que vous avez choisis dans la liste. |
| Autorisé | Ouvrages de référence (format papier) : dictionnaire de poche, Bescherelle (conjugaison), correcteur orthographique, calculatrice non programmable, montre non connectée. | |
| Refusé | Ouvrages de référence en version électronique.<br>Grammaire. | Version numérique des œuvres retenues, analyses, notes et résumés divers. |

Attention : il est nécessaire de faire la différence entre le matériel obligatoire et le matériel autorisé. Le matériel autorisé n'est pas indispensable pour la réussite de l'examen mais il est conseillé.

# 3. Consignes

**Rappel préalable : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.**

Précisions sur les termes utilisés :
L'expression « unité d'acquis d'apprentissage » (UAA) désigne « un ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué ».
L'expression « acquis d'apprentissage » désigne « ce qu'un candidat sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage ».
Le terme « compétence » désigne « l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches ».

## *I. Épreuve écrite*

L'épreuve écrite est composée de 2 parties : la réduction (ou équivalent) et l'argumentation.

### 1. La réduction, le résumé et/ou le tableau comparatif

| Unités d'acquis d'apprentissage | Compétences à développer et productions |
|---|---|
| UAA1<br>Rechercher l'information. | Naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates avec références si elles sont demandées. |
| UAA2<br>Réduire, résumer ou comparer. | Résumer ou réduire un texte sous la forme d'un sommaire, d'une notice, d'un pavé informatif, d'un chapeau, pour informer autrui.<br>Élaborer un tableau comparatif à partir d'une paire d'objets, un nombre minimum de bases de comparaison à envisager ayant été fixé préalablement. |

Les productions des candidats seront évaluées en fonction des critères fournis, à titre indicatif, dans le tableau ci-dessous.
Selon le type de texte source et selon l'exercice demandé (résumé, sommaire, notice, pavé, chapeau, tableau, etc.), les critères d'évaluation pourront varier.

Exemple de grille pour l'évaluation d'un résumé, à partir d'un texte à visée informative :

| GENRE | RESUME (CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES À AMÉNAGER EN FONCTION DE L'EXERCICE DEMANDÉ) | |
|---|---|---|
| **Lisibilité** | | ▪ Écriture lisible.<br>▪ Mise en page. |
| **Recevabilité** | Linguistique | ▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation.<br>▪ Correction de la syntaxe et du lexique. |
| | Sociale | ▪ Respect du format imposé : nombre de mots[1].<br>▪ Soin de la copie. |
| **Intelligibilité** | Organisation des contenus | ▪ Respect de l'organisation du texte source (ordre des informations).<br>▪ Respect de l'organisation-type éventuelle du genre de résumé imposé. |
| | Cohésion textuelle | ▪ Segmentation du texte adéquate (paragraphes, alinéa.<br>▪ Connecteurs appropriés au rapport logique.<br>▪ Anaphores[2] adéquates. |
| **Pertinence** | Adéquation du texte à son intention : informer rapidement | ▪ Adéquation de la sélection des informations au contenu du texte et au genre du résumé ;<br>- Sélection d'informations nécessaires et suffisantes.<br>▪ Fidélité au texte source;<br>- Absence de déformation du texte source.<br>▪ Neutralité : absence de marques de subjectivité (pas de JE[3]). |

Exemple de grille pour l'évaluation d'un tableau comparatif à partir de deux documents :

| GENRE | TABLEAU COMPARATIF | |
|---|---|---|
| **Lisibilité** | | ▪ Écriture lisible.<br>▪ Mise en page. |
| **Recevabilité** | Linguistique | ▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation.<br>▪ Correction de la syntaxe et du lexique. |
| | Sociale | ▪ Respect du format imposé : nombre de mots.<br>▪ Soin de la copie. |
| **Pertinence** | Adéquation du contenu au fait d'informer des points communs et différences entre les objets | ▪ Présence de X bases de comparaison.<br>▪ Complétude de la comparaison et fidélité aux deux sources.<br>▪ Neutralité : absence de marques de subjectivité.<br>▪ Visibilité des ressemblances et des différences.<br>▪ Homogénéité de la formulation. |

[1] Entrainez-vous au **comptage des mots** : voir conseils en dernière page

[2] **Anaphores :** procédés qui servent à la reprise d'éléments (idées, personnes, faits, objets) déjà évoqués dans le texte (exemple : *La modification des rythmes scolaires… cette modification… celle-ci/ cette dernière… elle va impliquer…la transformation de ces rythmes*).

[3] Par **JE** il faut entendre les marques de l'opinion personnelle (exemple : *Je pense que…Nous trouvons que… il me semble*, etc.).

## 2. Le texte argumentatif : prendre position et étayer une opinion ou une demande

Cette compétence d'écriture sera évaluée à partir d'une production personnelle visant à persuader. Les candidats doivent être capables de défendre une opinion personnelle par des arguments développés **ou** de formuler une demande dans une relation asymétrique

| Unités d'acquis d'apprentissage | Compétences à développer et productions |
|---|---|
| **UAA3**<br>Défendre une opinion par écrit. | **Prendre position et étayer une opinion ou une demande :**<br>- avis argumenté relatif à un choix, à une appréciation personnelle ;<br>- lettre ou courriel de demande dans une relation asymétrique[3]. |

Les productions des candidats seront évaluées en fonction des critères fournis, **à titre indicatif,** dans les tableaux de la page suivante. Les critères d'évaluation peuvent varier selon l'exercice d'écriture demandé.

**Exemple** de grille pour l'évaluation d'un avis argumenté relatif à un choix, à une appréciation personnelle :

| GENRE | APPRECIATION PERSONNELLE ECRITE ARGUMENTEE | |
|---|---|---|
| **Lisibilité** | | ▪ Écriture lisible.<br>▪ Mise en page. |
| **Recevabilité** | Linguistique | ▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation.<br>▪ Correction de la syntaxe et du lexique. |
| | Sociale | ▪ Registre et ton adaptés : absence de maladresse ou d'écart.<br>▪ Courtoisie : respect du récepteur dans les arguments. |
| | | ▪ Respect du format imposé : nombre de mots.<br>▪ Soin de la copie. |
| **Intelligibilité** | Organisation des contenus | ▪ Organisation des informations selon une structure argumentative :<br>- Présence d'une thèse dans l'introduction ;<br>- Présence de X arguments bien distincts dans un corps de texte ;<br>- Rappel bref de la thèse et de l'argumentation dans la conclusion.<br>▪ Adéquation à la thématique. |
| | Cohésion textuelle | ▪ Organisation textuelle (segmentation).<br>▪ Connecteurs appropriés au rapport logique.<br>▪ Anaphores adéquates. |
| **Pertinence** | Adéquation du texte à son intention : répondre à une sollicitation de jugement | ▪ Développement : illustration des critères de jugement.<br>▪ Cohérence argumentative : progression et non contradiction.<br>▪ Énonciation marquée (présence du *JE*). |

[4] Est dite asymétrique une relation qui implique des personnes de statuts différents. Par exemple : professeur / étudiant ; prestataire / client…

Exemple de grille pour l'évaluation d'une lettre de demande :

| GENRE | LETTRE/COURRIEL DE DEMANDE | |
|---|---|---|
| **Lisibilité** | | ▪ Écriture lisible.<br>▪ Mise en page. |
| **Recevabilité** | Linguistique | ▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation.<br>▪ Correction de la syntaxe et du lexique. |
| | Sociale | ▪ Registre et ton adaptés (modalisateurs[4] éventuels pour atténuer la demande).<br>▪ Courtoisie : respect du récepteur dans les arguments. |
| | | ▪ Respect du format imposé : nombre de mots.<br>▪ Soin de la copie**.** |
| **Intelligibilité** | Organisation des contenus | ▪ Organisation des informations selon une structure argumentative (précédée d'une introduction descriptive) :<br>- Éléments caractéristiques de la lettre ;<br>- Introduction précisant et contextualisant la demande ;<br>- Argumentation soutenant la demande. |
| | Cohésion textuelle | ▪ Segmentation en paragraphes.<br>▪ Connecteurs appropriés au rapport logique.<br>▪ Anaphores adéquates. |
| **Pertinence** | Adéquation à la thématique<br><br>Adéquation du texte à son intention : convaincre le destinataire de répondre à la demande | ▪ Pertinence de la demande.<br>▪ Pertinence des arguments.<br><br>▪ Développement de l'argumentation :<br><br>▪ Cohérence argumentative : progression et non-contradiction.<br>▪ Énonciation en rapport avec la lettre/le courriel : composantes et spécificités du genre (formules d'adresse, de politesse, etc.) |

N.B : Les caractéristiques du courriel de demande sont identiques à celles de la lettre écrite pour l'essentiel. Comme pour celle-ci, on trouvera les formules d'appel, de politesse, la signature. Il faut cependant adjoindre un « objet » et préciser ses coordonnées. Par contre, la date n'est pas nécessaire.

[4] Un modalisateur est un mot ou un groupe de mots qui traduit l'appréciation du locuteur sur son propre énoncé. Par exemple, dans la phrase « Je suis certain qu'il est là aujourd'hui », le locuteur, par l'emploi du modalisateur « certain », insiste sur son degré de certitude quant à son propre énoncé.

## ***2**. Épreuve orale*

Cette épreuve est consacrée à la rencontre d'œuvres littéraires.

Vous préparerez **trois œuvres** choisies par ses soins dans la liste fournie[4]. Nous vous recommandons de **choisir les œuvres en fonction de critères personnels** car vous pourriez être interrogé·e sur les raisons de votre choix dans le cadre de l'évaluation de l'UAA6 (relater et partager des expériences culturelles).

Il vous est demandé d'adapter votre comportement et votre tenue à la situation spécifique que constitue un examen oral.

.

| Unités d'acquis d'apprentissage | Compétences à développer et productions |
|---|---|
| UAA0<br>Justifier, expliciter. | Justifier une réponse.<br>Expliciter une procédure mise en œuvre pour réaliser une tâche. |
| UAA2<br>Réduire, résumer ou comparer. | Réduire un texte ou résumer un texte pour informer autrui.<br>Élaborer une comparaison à partir d'une paire d'objets. |
| UAA4<br>Exprimer oralement un avis argumenté. | Défendre oralement une opinion et l'étayer. |
| UAA6<br>Relater et partager des expériences culturelles. | Relater une rencontre avec une œuvre culturelle avec appréciation personnelle motivée. |

[4] Voir page 12

L'épreuve orale est constituée de deux parties :

## 1re partie : L'exposé incitatif d'une rencontre culturelle

Au moment de la passation de l'épreuve, la personne qui vous interroge choisira une première œuvre parmi les trois.

Nous vous demandons de vous exprimer oralement de manière fluide pendant une période comprise entre 1 minute 30 et 2 minutes 30**.**

Consigne : vous vous adressez à une personne qui n'est pas censée avoir lu le livre. Et avant d'éventuellement le lire, elle souhaiterait avoir des informations sur le roman ainsi qu'un avis.

Par conséquent, votre exposé devra comporter deux parties distinctes :

1) un **résumé-apéritif** : vous présentez l'œuvre à travers un résumé-apéritif.
2) une **argumentation personnelle** : vous recommandez ou déconseillez la lecture de l'œuvre sur base de **votre opinion personnelle**.

→ C'est l'argumentation développée pour soutenir votre opinion qui sera évaluée. Vous devrez présenter **au moins trois arguments** et les développer/ illustrer afin d'avoir une argumentation suffisamment riche.

### Conseils :

Pour la partie informative, il est vivement recommandé aux candidats de :

- ne pas réaliser une énumération stérile de tous les personnages
- ne pas tout dévoiler de l'intrigue (puisqu'il s'agit d'un résumé-apéritif).

Pour la partie incitative, vous devez présenter des **arguments bien différenciés** qui correspondent à des jugements en rapport avec différents aspects du récit.
Par exemple, à titre indicatif, vous pourriez aborder :

- l'histoire et ses différents aspects : le cadre spatio-temporel, les personnages, leur personnalité, les relations qu'ils entretiennent, l'intrigue et son déroulement, etc. ;
- le genre du récit (policier, fantastique, récit de vie, récit d'apprentissage, etc.) ;
- la manière de raconter : le choix du narrateur et les incidences de ce choix sur le point de vue, le respect ou la perturbation de l'ordre chronologique, la création et le maintien du suspense, le recours à des dialogues, à des descriptions, etc. ;
- le thème général du récit, l'intérêt qu'il peut susciter, les informations qu'il donne, le rapprochement avec d'autres œuvres connues, la situation de l'œuvre dans l'histoire littéraire, éventuellement l'idéologie sous-jacente, etc. ;
- le jugement personnel : les impressions, les émotions ressenties à la lecture, le rapport avec les gouts et les valeurs du lecteur, l'identification avec un personnage, etc.

Pour la lecture d'extraits, nous vous conseillons de bien préparer à voix haute cette lecture. Il faut être capable de lire avec l'intonation adéquate et les pauses attendues par la ponctuation !

⚠ **Au 2e degré, vous devez être capable de présenter d'autres arguments que la longueur du roman ou la facilité de lecture de l'œuvre !**

## 2e partie : La sélection d'informations et la maitrise des savoirs littéraires et culturels

Au moment de l'épreuve, **les examinateurs choisiront une seconde œuvre parmi ces trois romans.** Ils pourront questionner :

### L'œuvre et les niveaux de compréhension de l'œuvre (UAA 0, UAA1 & UAA2) dont:

- L'intrigue,
- Les thèmes,
- Les personnages,
- L'auteur,
- La construction narrative,
- Le titre
- …

Par exemple, *Roméo et Juliette* de William Shakespeare raconte non seulement l'histoire de deux jeunes empêchés de s'aimer (intrigue) mais symbolise aussi dans notre culture l'amour impossible (niveaux de compréhension de l'œuvre).

Vous devrez être capable de justifier vos réponses en exposant les raisons pour lesquelles vous les jugez valides ou en détaillant la méthode utilisée pour élaborer les éléments de réponse.

### Les savoirs disciplinaires et culturels en lien avec l'œuvre.

Vous devrez être capable de :

- reconnaitre les spécificités du/ des genre·s de l'œuvre : la comédie, le genre de l'étrange (science-fiction, fantastique, fantasy, merveilleux, dystopie, etc.), le genre policier, le récit de vie, le texte poétique.
- maîtriser les **connaissances théoriques de tous les savoirs en lien avec les œuvres choisies**.

Si vous êtes interrogé sur un récit de vie, par exemple, vous devez connaitre les différents types de récits de vie (autobiographie, biographie, journal intime, etc.).

### Une appréciation personnelle motivée (UAA4 et UAA6).

Cette appréciation de l'œuvre sera motivée par des critères personnels. Vous devrez donc justifier cette appréciation et illustrer, si l'examinateur/trice le demande, par la lecture de certains passages vos jugements de goût. Vous expliquerez les raisons de votre choix. Ces extraits seront marqués dans le livre avec des post-it et soulignés mais aucune annotation écrite n'est autorisée.

Lire ne suffit pas !
Une bonne préparation suppose aussi une **recherche approfondie** permettant de trouver des analyses de l'œuvre et d'en comprendre finement le sens et les enjeux. Les bibliothèques publiques proposent des livres/ documents bien utiles pour la préparation de l'examen oral. Souvent le/la bibliothécaire sera d'une grande aide si vous le sollicitez. Internet regorge de ressources mais attention à bien vérifier la qualité/fiabilité des sources ! Là aussi, le/a bibliothécaire pourra vous aider à éviter les pièges d'internet.
Ensuite, compilez les documents et informations trouvés dans un **classeur** que vous consulterez pour préparer l'épreuve orale.

# 4. Évaluation

### ••• Pondération

Épreuve écrite : 60 points
Épreuve orale sur 40 points
Le total sur 100 sera ramené à 20.

A propos des **absences à l'épreuve écrite ou orale**

- Les candidats absents à l'écrit ne peuvent pas présenter l'oral sauf s'ils ont obtenu, lors d'un cycle précédent, une dispense pour l'écrit.
- Si les candidats ayant obtenu une dispense partielle (pour l'écrit ou pour l'oral) sont absents à l'examen qu'ils doivent présenter, ils obtiennent la note de 0 pour la matière. La dispense partielle reste néanmoins valable pour les cycles suivants.
- Les candidats ne se présentant pas à l'examen oral à la date et l'heure prévues obtiennent la note de 0 pour la matière. La cote de l'écrit n'est dès lors pas prise en compte dans le calcul de la note finale de la matière (et ce même s'il est réussi). Dans ce cas, les candidats ne peuvent pas demander leur copie et devront représenter l'écrit et l'oral à un prochain cycle.

Nous rappelons aux candidat.e s que, depuis qu'il est possible d'obtenir des dispenses partielles, il leur est permis de se présenter devant l'examinateur ou l'examinatrice à la date et l'heure déterminées pour leur examen oral dans le but d'obtenir **une cote de présence**.

Dans ce cas, la cote de l'examen oral est de 0 sur 40 MAIS la cote de l'écrit sur 60 est comptabilisée dans le total de la matière et le ou la candidat·e pourra demander à voir sa copie. Si l'écrit est réussi (cote égale ou supérieure à 30/60), le ou la candidat·e obtiendra une dispense pour l'écrit.

À chaque cycle, des candidats réussissent l'écrit mais ne se présentent pas à l'oral. Ils obtiennent 0/20 en français alors qu'ils auraient pu décrocher une dispense à l'écrit. Certains candidats obtiennent même une cote suffisante pour réussir avec une dispense pour tout le cours de français (à partir de 50/60). En ne se présentant pas, ils perdent cette possibilité et leur cote est ramenée à 0/20.

# 5. Annexes

## ••• Liste des œuvres littéraires pour l'épreuve orale

Vous devrez choisir trois œuvres dans la liste proposée à la page suivante. Il est fortement conseillé de lire au moins deux fois chaque ouvrage : une première lecture sera consacrée à la découverte de l'œuvre et une deuxième (au minimum) à son analyse. Cette liste n'**est valable que pour le 1er cycle de l'année 2023-2024**.

Il vous est demandé de choisir personnellement et de **préparer trois œuvres**. Pour bien vous préparer, vous devez effectuer un travail de recherche sur ces œuvres pour les comprendre finement et vous assurer d'avoir correctement saisi leurs enjeux ou thèmes.

**3 romans au choix parmi cette liste :**

**LOWRY Lois,** *Le passeur*
**PESSAN, SOLMINIHAC,** *Les étrangers*
**MOLLA Jean,** *Sobibor*
**MOURLEVAT J-C,** *Le combat d'hiver*

**Les romans doivent impérativement avoir été lus même s'ils ont été adaptés au cinéma.**

⚠ Vous devez vous présenter à l'examen oral muni·e de vos trois livres en version imprimée. Si vous ne les avez pas**, l'épreuve orale sera annulée sans possibilité de report**.

À retenir : toutes les bibliothèques ouvertes au public proposent des livres et des documents qui pourraient s'avérer d'une grande utilité pour les candidats dans la préparation de l'examen oral de français.

### ••• *Conseils pratiques*

L'examen vous demande d'indiquer le nombre de mots de votre production dans une case prévue à cet effet. Il est **obligatoire** de compléter cette case avec le relevé exact de ce nombre de mots (plusieurs paramètres de cotation sont influencés par le nombre de mots de la production).

Faire le relevé du nombre de mots et l'indiquer fait partie des tâches demandées et est compris dans le temps prévu pour l'épreuve. Pour ce faire, entrainez-vous auparavant !

## *Comment compter le nombre de mots ?*

### 1. Tous les mots comptent, y compris les « s' », « l' », « d' »…

Par contre, les noms composés (y compris les nombres ou les années) comptent pour un seul mot.
**Exemple** :
«*Les 28 petits-neveux d'Annabelle s'amusaient bien chez elle en 1995.* ».
Il y a **12 mots** : Les (1) 28 (1) petits-neveux (1) d'Annabelle (2) s'amusaient (2) bien chez elle (3) en 1995 (2).

### 2. Pendant la rédaction, sur votre feuille de brouillon, calculez la moyenne du nombre de mots.

1. Rédigez dans votre écriture habituelle deux lignes.
2. Comptez combien de mots vous avez écrits sur ces deux lignes.
3. Divisez par deux pour obtenir une moyenne de mots par ligne.

Vous savez donc à combien de lignes vous avez droit pour atteindre approximativement le nombre de mots demandé
**Exemple :**
***Je pense que la modification des rythmes scolaires est une bonne chose. Pour les élèves tout d' abord, c'est indispensable. En effet, de longues vacances …***

Ligne 1 (12 mots) **+** ligne 2 (13 mots) **=** 25 mots
La moyenne est de 25 mots sur deux lignes donc 25/2 =12,5 mots par ligne.
Au bout de 10 lignes, j'aurai écrit environ 125 mots (12,5 X 10).

- ➔ Pour mon résumé, je peux donc écrire 16 lignes (environ 200 mots).
- ➔ Pour la composition, j'aurai droit à 24 lignes (environ 300 mots).

### 3. Recopiez votre texte au propre

Indiquez cette fois **le nombre précis** de mots dans le cadre prévu à cet effet sur votre feuille d'examen.

Pour ce faire, utilisez votre calculatrice.

## Récapitulatif

- **ÉPREUVE ÉCRITE :**
  **Durée : 3 heures**
  **Total des points : 60**

  A. **Rédaction d'un résumé** ou **d'une réduction** de texte ou **d'un tableau comparatif** (UAA 1 et UAA 2) ;

  B. **Rédaction d'un avis argumenté ou d'une demande argumentée dans une relation asymétrique** (UAA 3).

- **ÉPREUVE ORALE :**
  **Durée variable : +/- 30 minutes**
  **Total des points : 40**

  **Trois œuvres à choisir parmi la liste.**
  **Vous devez être en possession de vos trois ouvrages à l'examen oral (en version imprimée). Sans ces trois livres, l'épreuve orale sera annulée sans possibilité de report.**

A. **Exposé incitatif d'une rencontre culturelle :** à partir d'une des œuvres (choisie par l'examinateur dans votre sélection), prendre la parole durant **1 minute 30 à 2 minutes 30** afin de présenter l'œuvre et d'inciter à la lire ou à ne pas la lire (UAA 2, UAA 4 et UAA 6) ;

B. **Sélection d'informations et recours aux savoirs littéraires et culturels en vue de répondre à des questions :** à partir d'une seconde œuvre (également choisie par l'examinateur parmi vos trois romans), répondre à des questions et justifier ses réponses (UAA 0, UAA 1, UAA 2, UAA 4, UAA 6).

**Bonne préparation !**

Nouveau!

## ••• Dispense partielle

⚠ Les matières de français, langue moderne I et II sont composées d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. L'épreuve écrite représente 60% de la note globale de la matière et l'épreuve orale 40%. Désormais, les candidats qui n'ont pas obtenu une note globale de 10/20 ou plus en français, en langue moderne I et/ou II pourront obtenir une **dispense partielle** dans la matière à deux conditions :

– avoir participé à l'examen écrit ET l'examen oral de la matière lors du même cycle ;
**ET**
– avoir obtenu minimum 30/60 à l'examen écrit de la matière ou d'avoir obtenu minimum 20/40 à l'examen oral de la matière.

→ Le candidat ayant réussi l'examen écrit ne devra plus présenter que l'examen oral pour réussir la matière.
→ Le candidat ayant réussi l'examen oral ne devra plus présenter que l'examen écrit pour réussir la matière.
La dispense partielle sera indiquée dans la colonne *Cycle dispense* de la notification officielle des résultats et du relevé de notes envoyé par courrier postal.
Elle sera indiquée de la manière suivante :
Exemple :

**Matricule :** 5420221094155

| | | | |
|---|---|---|---|
| Français | Inscrit | 8 | 22-23/1-DE-32/60 |
| Mathématique | Dispensé | 10,5 | 2021-2022/2 |
| Langue moderne I - Anglais | Inscrit | 9 | 22-23/1-DO-29/40 |
| Sciences | Dispensé | 11 | 2021-2022/2 |
| Formation historique et géographique | Inscrit | 13 | 2022-2023/1 |
| Sciences sociales | Inscrit | 5 | / |
| | Décision : | Ajournement | |

- Français : 22-23/1-DE-32/60

22-23/1 = cycle auquel la dispense est obtenue.
**DE** = dispense de l'examen **écrit.**
32/60 = note obtenue à l'examen écrit.
En obtenant 8/20 comme note globale, le candidat n'a pas réussi la matière. Néanmoins, ayant obtenu 32/60 à l'examen écrit, la dispense de l'examen écrit est accordée. Au(x) prochain(s) cycle(s), le candidat devra obtenir au minimum 18/40 à l'examen oral pour réussir la matière (32/60 + 18/40 = 50/100).

- Langue moderne I - Anglais : 22-23/1-DO-29/40

22-23/1 = cycle auquel la dispense est obtenue.
**DO** = dispense de l'examen **oral.**
29/40 = note obtenue à l'examen oral.

En obtenant 9/20 comme note globale, le candidat n'a pas réussi la matière. Néanmoins, ayant obtenu 29/40 à l'examen oral, le dispense de l'examen oral est accordée. Au(x) prochain(s) cycle(s), le candidat devra obtenir au minimum 21/60 à l'examen écrit pour réussir la matière (29/40 + 21/60 = 50/100).